II. PROJETS DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
CHATEAU D'EAU, EQUIPEMENTS SPORTIFS BELLERIE ET GRANDS CHAMPS
ORANGE FRANCE ET SFR
INSTALLATION DE STATIONS RADIOELECTRIQUES

M. GUILLEMIN :

« Par délibérations en date des 24 avril 2002, modifiée le18 décembre 2002, et 8 février 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer conventions d'occupation du domaine public communal avec ORANGE FRANCE et LA SOCIETE FRANÇAISE DE RADIOTELEPHONE (SFR) pour l'implantation d'une station radioélectrique sur le site du château d'eau situé rue de Cangé.

Une nouvelle génération technologique de téléphonie mobile ainsi que de nouveaux besoins de couverture géographique étant, depuis, apparus, ces opérateurs sollicitent de nouveau l'autorisation d'occuper certaines dépendances du domaine public communal, à savoir, le château d'eau situé rue de Cangé et le terrain de football de la Bellerie et des Grands Champs.
Ces demandes visent à installer, pour chacune de ces sociétés, une station radioélectrique de troisième génération dite « Universal Mobile Telecommunications System » (UMTS), couplée à une station d'actuelle génération (dite GSM) dans le cas d'ORANGE France sur les sites de la Bellerie et des Grands Champs.
Ces opérateurs sollicitent également une mise à jour de l'actuelle technologie sur le site du château d'eau en application notamment de l'article 3 de la convention signée le 11 avril 2003 avec ORANGE France et de l'article 2.2.3 de la convention signée le 21 juillet 2006 avec SFR.
Les projets techniques ont été examinés par la Commission d'Urbanisme le 26 juin dernier, laquelle a émis un avis favorable.
C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

* une convention d'occupation du domaine public avec :

• D'une part, la société ORANGE France, pour l'installation, selon les projets techniques joints aux projets de conventions :
- d'une station radioélectrique de troisième génération (UMTS) sur le site du château d'eau, une station de type GSM étant déjà présente ;
- une station de type GSM et une station dite UMTS sur les sites de la Bellerie et des Grands Champs ;

• D'autre part, avec la société SFR, pour l'installation d'une station radioélectrique de type UMTS sur les sites du château d'eau, de la Bellerie et des Grands Champs ;

* un avenant (n°2) d'ordre technique uniquement, pour la convention actuellement en vigueur sur le site du château d'eau, régissant l'implantation d'une station radioélectrique de type GSM de la société ORANGE France, conformément au projet technique joint en annexe du projet d'avenant. »

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été examiné en commission le 26 juin dernier. En fait, en matière d'UMTS, la commune de Saint-Avertin restait à couvrir. Une couverture globale est donc prévue. Il précise qu'une station sera également prévue à la Camusière dont Tour(s)Plus est propriétaire.
Le projet de pylône, avenue du Général de Gaule a été écarté.
Actuellement, le château d'eau n'accueille que du GSM ce qui représente en terme de recettes 24 891 €. Avec ces nouvelles conventions, en première année, ces recettes s'élèveront à 74 891 € et les années suivantes à 59 891 €. En première année, les opérateurs acceptent de verser plus la première année.
Monsieur le Maire rappelle que si une évolution en matière de santé, quelle qu'elle soit, était révélée, elle serait prise en compte. Il envisage d'ailleurs de voir avec Bouygues le transfert des équipements installés sur les logements sociaux appartenant à l'OPAC, près de l'école primaire, vers un pylône qui serait voisin de ceux dont il est question ici. Ce qui permettrait d'accroître les recettes.
Par ailleurs, l'installation sur les terrains de foot de ces stations permet une mise aux normes de l'éclairage.
Les conventions proposées restent de l'occupation précaire.
M. MAZURIER souligne le souci de l'environnement des opérateurs. Les sites retenus sont assez éloignés des habitations.
Monsieur le Maire précise que des sécurités importantes sont prévues dans le cas où un ballon irait dans l'aire technique. L'accès au pylône est également empêché.
L'impact le plus neutre possible a été recherché et notamment en hauteur.

M. HERY s'interroge sur les anciennes antennes GSM de TDF.
Monsieur le Maire lui confirme que les conventions GSM existantes restent. Ce soir, sont présentées de nouvelles conventions qui ne se confondent pas avec les anciennes.
M. HERY ajoute que dans ces conditions, actuellement, la convention GSM TDF/SFR est toujours en vigueur.
Monsieur le Maire lui répond que la convention est celle passée entre la commune et SFR, une autre lie la commune à ORANGE.
M. HERY demande si la convention TDF n'existe plus.
Monsieur le Maire lui répond que TDF n'a plus de rapport avec le GSM. TDF a vu son périmètre se réduire.
TDF ne fait plus l'intermédiaire et ne fait plus la pluie et le beau temps.
La commune traite en direct avec chaque opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ORANGE France le projet de convention susvisé afin d'installer une station radioélectrique de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) sur le château d'eau – rue de Cangé- telle que décrite dans le projet technique.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention susvisé avec ORANGE France afin d'installer une station radioélectrique GSM et de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) à la Bellerie telle que décrite dans le projet technique.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention susvisé avec ORANGE France afin d'installer une station radioélectrique GSM et de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) aux Grands Champs telle que décrite dans le projet technique.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec SFR le projet de convention susvisé afin d'installer une station radioélectrique de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) au château d'eau- rue de Cangé- telle que décrite dans le projet technique.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention susvisé avec SFR afin d'installer une station radioélectrique de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) à la Bellerie décrite dans le projet technique***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention susvisé avec SFR afin d'installer une station radioélectrique de troisième génération dite « Universal Mobile Télécommunications System » (UMTS) aux Grands Champs- telle que décrite dans le projet technique.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ORANGE France un avenant (n°2), à la convention actuellement en vigueur sur le site du château d'eau, régissant l'implantation d'une station radioélectrique de type GSM de la société ORANGE France tel que décrit dans le projet technique.***